

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 15

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

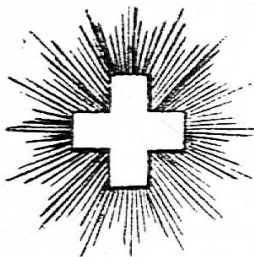
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *La prononciation des consonnes doubles.* — *Chronique scolaire : Institut des stations de vacances, Vaud.* — *Bibliographie.* — *Partie pratique : La correction des devoirs.* — *Grammaire : Le mot « quelque. »* — *La lecture-écriture dans l'enseignement élémentaire.* — *Calcul oral.* — *Comptabilité.*

LETTRE DE PARIS

Paris, le 10 avril 1901.

Après la fougueuse campagne menée par une armée de réformistes contre les « chinoiserries grammaticales » ; — après les délibérations agitées du Conseil supérieur de l'Instruction publique et son acquiescement final à la plupart des simplifications ou licences requises ; — après la circulaire ministérielle qui devait donner à celles-ci force de loi, mais qui tomba en désuétude avant même d'être appliquée ; — enfin après la protestation de l'Académie française, gardienne effrayée du trésor de la langue, et l'annonce de pourparlers engagés entre elle et la section permanente de ce Conseil en vue de ménager une transaction ; un profond silence s'était fait, en ces derniers mois, sur le débat qui avait passionné tant d'esprits ; et nous commençons à penser — qui avec un plaisir malin, qui avec une sceptique indifférence, qui avec dépit et colère — qu'une fois de plus il aurait été fait, dans le Landerneau pédagogique, comme dit le titre d'une comédie de Shakespeare, *Much ado about nothing* : beaucoup de bruit pour rien.

Nous avons tort ; et les négociations, pour se poursuivre dans le silence, n'en allaient pas moins leur train, lentement et sagement, avec, de part et d'autre, un louable esprit de conciliation. Elles ont abouti à une entente, dont un arrêté de M. Leygues vient de rendre publiques et officielles les clauses. Elles sont, dans leur ensemble, beaucoup plus modérées que les premières décisions du ministre, et je crois qu'elles obtiendront l'aveu même des zélés défenseurs de l'intégrité de la langue, s'ils veulent songer sérieusement aux intérêts de l'école, et si, d'autre part, ils se rendent compte qu'aucune d'elles ne porte atteinte ni au génie ni aux habitudes essentielles de notre idiome national.

Ils devront remarquer avant tout que le nouvel arrêté ne prétend pas opérer de réformes dans la syntaxe même : il se borne à établir uneliste de *tolérances* que devront admettre en principe toutes les commissions d'examens. Ce n'est donc pas un coup d'Etat, ce n'est pas un abus de pouvoir commis par une autorité incompétente s'arrogeant des droits contraires au bon sens, à l'histoire, aux lois qui gouvernent l'évolution naturelle des langues.

La grammaire reste tout entière debout, et les gens qui écriront en français seront toujours maîtres de se conformer scrupuleusement aux règles les plus délicates ou les plus minutieuses, de pousser l'analyse de leur pensée aussi loin qu'ils voudront et d'en marquer les nuances avec précision en choisissant telle manière de parler ou d'orthographier de préférence à telle autre.

Seulement, dans l'échange écrit d'idées qu'engendrent les rapports usuels de la vie, — je veux dire les rapports d'intérêts ou d'affections familières, — nul ne sera plus tenu de faire de chacune de ses phrases un monument de logique et de correction grammaticales, de s'embarrasser de règles trop subtiles ou de distinctions purement formelles dont la connaissance n'importe guère qu'aux amateurs de littérature et aux auteurs de profession. Cela sera, puisque les examens, qui sont les régulateurs des études et, par là-même, des exigences publiques en matière de savoir, permettront que ce soit.

Du coup l'école primaire — bien plus, l'école à tous les degrés — va se trouver enfin déchargée de l'obligation d'enseigner, de faire comprendre, retenir et appliquer ces subtilités et minuties à une foule innombrable d'enfants qui n'en auraient que faire ; sans qu'aucun préjudice en soit porté, du reste, au petit nombre de ceux que des circonstances personnelles destinent à recevoir une culture littéraire approfondie, car ceux-ci les apprendront d'eux-mêmes et de bien meilleure façon par la lecture, par la pratique des écrivains.

Et que l'on ne tienne pas cet allègement pour négligeable : la liste des tolérances édictées par le ministre est fort longue et représente une somme considérable d'efforts et d'heures qui, dans les travaux scolaires, vont pouvoir être économisés et reportés sur d'autres objets plus utiles et plus importants. Vous en jugerez en gros par la variété des types de difficultés auxquels elles se rapportent. On peut, je crois, les répartir en sept groupes :

1. Celles qui permettent l'usage indifférent de deux orthographes rivales quand l'opinion générale est flottante et que ni l'une ni l'autre ne choquent le bon sens : Ex. : *Des habits de femme* ou *de femmes, ils ont ôté leur chapeau* ou *leurs chapeaux* ;

2. Celles qui donnent droit de cité à des usages communs, à des tendances auxquelles chacun se plie déjà dans la conversation et le style familier, et qui vont contre d'anciennes règles à demi obli-térées : Ex. : l'emploi d'*orgue* et d'*amour* au masculin pluriel, de locutions comme *l'histoire ancienne et moderne*, du partitif *du*

devant un nom précédé d'un adjectif (*du bon pain, du bon vin*), du présent du subjonctif au lieu de l'imparfait dans les propositions subordonnées dépendant de propositions dont le verbe est au conditionnel présent (*il faudrait qu'il vienne*);

3. Celles qui permettent d'enfreindre certaines règles qui ont été installées et qui maintiennent dans la syntaxe des bizarreries, des anomalies, des absurdités même, vaguement justifiées par de prétendues raisons d'euphonie : Ex. : l'accord de l'adjectif au féminin avec le mot *gens*, quelle que soit la construction ; l'accord de *nu, demi, feu* avec le substantif, quelle qu'en soit la place ;

4. Celles qui suppriment l'obligation d'appliquer des traitements différents, en ce qui regarde l'addition ou la non addition de certains signes orthographiques, à des mots ou locutions de même nature : Ex. : l'emploi facultatif du trait d'union dans certains mots composés (comme *pomme de terre*), l'accord facultatif des participes *supposé, approuvé, ci-inclus*, etc., qu'ils précèdent ou qu'ils suivent le nom. A ces libertés permises, viennent s'ajouter :

5. La défense d'enseigner certaines règles dont la justesse n'est pas mise en cause, mais dont l'application est extrêmement rare, ou exige une subtile opération de jugement que l'on ne peut exiger des enfants, d'abord, ni ensuite de la majorité des hommes, qui reste étrangère aux occupations littéraires : par ex. : les règles sur l'accord du verbe avec un collectif, avec le sujet *plus d'un*, avec *un de ceux qui*, etc. ;

6. L'interdiction de faire apprendre des parties obscures ou peu utiles de la syntaxe, comme, par exemple, la théorie du pluriel des noms propres, le double usage étant par-là même toléré ;

7. Enfin l'ordre d'écarter de l'enseignement grammatical ce qui appartient proprement à l'étude du style et ne peut être « étudié utilement que dans la lecture et l'explication des textes. »

Le groupement que j'en viens de faire démontre que les simplifications décidées par le ministre sont bien réellement et exclusivement *de l'ordre pédagogique*, et ne peuvent, comme je l'ai dit, causer de dommage appréciable à notre langue. Le gros de la nation ne la parlera ni mieux ni plus mal, et aucun bon écrivain ne se croira plus autorisé que par le passé à lui donner des entorses. Nos instituteurs et nos maîtres de français peuvent donc se réjouir sans arrière crainte de la mesure administrative qui débarrasse leur enseignement d'un inutile fatras.

Il n'y a qu'une ombre au tableau : c'est que chacune de nos autres administrations a ses concours propres, ses examens de carrière, qui vont peut-être devenir — par esprit de taquinerie ou de routine — le refuge des subtilités proscrites et faire échec à l'enseignement universitaire. Il faudrait, pour nous ôter cette appréhension, que les ministres des finances, de la marine, du commerce, des travaux publics, prissent des arrêtés conformes à celui de leur collègue de l'instruction. Tant qu'ils ne l'auront pas fait, il n'y aura peut-être rien de fait.

H. MOSSIER.

LA PRONONCIATION DES CONSONES DOUBLES

Coll.

Les mots en *coll* se prononcent avec la double consone, d'après l'Académie, à l'exception de :

collage	collègue	colleter
collant	collet	colleur
colle	colleret	collier
collège	collerette	colline
collégial	coller	collodion
collégien	colletage	collyre

Hatzfeld est du même avis, sauf pour collègue, *collodion*, *collyre*, qu'il fait rentrer dans la règle générale.

Littré prononce fréquemment un seul *l* : Outre les mots déjà cités sous Académie, collation (au sens de léger repas), collationner au sens de faire une collation, repas léger), collecte, collecteur, collectif, collection, collectionner, collectionneur, collectivement, collement, colporteur, colletin, collière, collure. *Il prononce toutefois les deux l de collodion et collyre.*

Sur *comm*, l'Académie reste muette. Hatzfeld fait entendre quelquefois le redoublement : commande, comment (Littré prononce co-mande, co-mander, co-ment), commensoration, commémoratif, commémoraison, commensal, commensalité, commensurabilité, commensurable, commentaire, commentateur, commenter, commination, commodat, commodataire, comminatoire, commisération, commissoire, commissure, commodore, commotion, commuable, commuer, commutateur, commutatif, commutation. A ces mots, Littré ajoute : comma, commatisme, commémorer, commensuration, comminuer, comminutif, comminution, commissural, commodant, commodo, commoration, commouvoir, commuabilité, commué (Hatzfeld ne renferme pas ces mots).

Corr. Sur ce point, le Dictionnaire de l'Académie est peu communicatif. Une seule fois, au mot *coridor*, il prend la peine de déterminer l'asure du préfixe : « prononcez *coridor* ». Hatzfeld et Littré ont plus de précision : le redoublement se fait sentir partout ; sont toutefois exceptés : correspondance, correspondant, correspondre, corridor, corriger, corrigeur, corrigible, corral, corroi, corroierie, corrompre, corroyage, corroyère, corroyeur.

Diff

17 mots où la double consone n'a la valeur que d'une seule

différemment	difficilement
différence	difficulté
différencier	difficultueux
différenciomètre	difffluence
différend	diffluent
différent	difforme
différentiel	difformer
différentier	difformité
différer	
difficile	

18 mots où les deux consonnes se font entendre

diffamant	diffus
diffamateur	diffusément
diffamatrice	diffuser
diffamation	diffusibilité
diffamatoire	diffusible
diffamer	diffusif
diffraction	diffusion
diffringent	

(Littré contient en plus : diffluent, diffuser, diffractif.)

Siff, souff, succ, suff, supp. Hatzfeld, Littré et l'Académie

paraissent admettre partout le dédoublement, soit la présence d'une seule consone phonétique. Les exceptions se bornent à celles-ci (Littré et Hatzfeld) : succube, suffète, suffixe, suffumigation, soit une infime minorité. La force analogique¹ les conduira à subir l'opération du dédoublement.

D'un article de M. Léon Clédat, dans la *Revue de philologie française*, nous détachons d'autre part ce qui suit :

« B. Le *b* ne se prononce double que dans les mots de la famille de *gibbeus*.

C. On prononce *c* double dans *acclamer* et ses dérivés, dans *impeccable* et *peccadille*, et dans *ecchymose* (Littré donne encore *bacchante* par deux *c*, mais l'Académie note ce mot, et même *ecchymose* par un seul *c*, comme *bacchanal*).

D. On prononce *d* double dans *adduction*, *-ucteur* et dans *reddition*. On dit « a-dition » ou « ad-dition ».

F. On prononce *f* double dans *diffamer* et ses dérivés ; *diffus* et ses dérivés ; *effervescent*, *-escence*, *effluve*, *effusion*.

P. On prononce *p* double dans *appétence* et dans les mots de la famille du grec « hippos » : *hippique*, *hippodrome*, *hippopotame*, *philippique*.

T. On prononce *t* double dans *atticisme*, *attique*, *guttural*, *littoral*, *sagittaire*, *intermittent*, *-ence*. »

Parmi les mots qui doublent phonétiquement la consone, on peut citer encore :

belladone	fallacieus	malléable	dérivés)
belligérant	ferrugineus	mammifère	rébellion
belliqueux	flageller	mammouth	récurrent
belluaire	folliculaire	maxillaire	scintiller
biennal	gallican	médullaire	septennat
bullaire	gallicisme	métallique	solliciter (et ses
calligraphe	gallinacé	millésime	dérivés)
calligraphie	gémiation	millénaire	sommité
calligraphique	grammaire	millimètre	syllabe (et ses
callosité	halluciné (et ses	milligramme	dérivés et com-
cannibale	dérivés)	narrateur	posés)
capillaire	hellénisme	narratif	sylogisme
cinnamon	helléniste	narration	tabellion
concurrent	horreur (et les	nullité	terreur
connexe	mots de la même	occurrence	terrifier
connivence	famille)	ombellifère	titiller
consteller	inflammable	osciller	torrent (et ses dé-
contrevallation	inflammation	pallier	rivés)
corollaire	insurrection	parallaxe	torréfier
daguerriotype	intelligence (et les	pellicule	torride
ébullition	mots de la même	pennon	tyrannie
ellébore	famille)	polluer	tyranniser
ellipse (et ses dé-	interrègne	pulluler	velléité
rivés)	libeller	pupillaire	villégiature
empenné	libellule	pusillanime (et ses	villanelle

1. Citons à ce propos une remarque de Darmesteter, qui peut s'appliquer aussi, croyons-nous, à la prononciation : « La forme grammaticale qui se trouve dans le *plus grand nombre* de mots de même nature s'impose *partout*, et la force d'inertie que l'analogie recèle au fond d'elle-même, triomphe des exceptions et les supprime. » *La Vie des mots*, par Arsène Darmesteter, p. 10.

La prononciation est du reste chose quelque peu inconsistante. Ainsi, M. Clédat lui-même, après avoir consulté les Dictionnaires, qui font tous prononcer : « alécher, alaiter, somaïre », avoue ne pas en être « choqué », bien que lui fasse entendre la double consone dans les mêmes mots.

Pour ce qui est des suffixes, le redoublement est orthographique ; on prononce « concessionnaire » et non « concessionnaire », « additionnel » et non « additionnel ». Le redoublement serait maintenu dans quelques petits mots : canne, antenne, flamme, gamme, gramme, dilemme, gemme, somme, glotte, goutte, mettre, lettre, arrhes, catarrhe, guerre, terre, courre, narrer, etc. (Clédat).

La conclusion de cet article, nous l'empruntons à M. Clédat :

« Il n'est pas douteux que la tendance de la langue soit de réduire partout les consones doubles à une consone simple, come le fait s'est déjà produit dans un très grand nombre de mots, même d'origine savante. »

Il faut donc établir deux séries distinctes : 1^o les mots à consone phonétique simple ; 2^o les mots à consone phonétique double. On pourra, par les indications ci-dessus, s'assurer dans chaque cas spécial de la *bone* prononciation des mots dits à consone double.

L. MOGEON.

CHRONIQUE SCOLAIRE

On nous prie de reproduire le communiqué suivant, paru dans la *Schweizerische Lehrerzeitung* du 16 mars :

Institut des stations de vacances et de passage. — Les cartes de légitimation pour 1901 seront très prochainement expédiées. Diverses circonstances ont retardé l'édition du supplément du livret de voyage et des cartes. Quelques collègues ont déjà réclamé ; ils voudront bien nous excuser.

Les additions au livret, assez nombreuses, surtout pour l'Oberland bernois, nous ont occasionné quelques frais. Ce surcroît de dépenses, les versements faits à la caisse du Lehrerheim projeté, les secours accordés à des instituteurs malades, obligés de se soigner, forcent la Commission d'élever à 1 fr., port et remboursement compris, la contribution annuelle à l'Institut des stations de vacances et de passage. Les nouveaux membres payeront en plus, comme précédemment, 50 ct. pour l'acquisition du livret de voyage.

On ne trouvera pas exagérée cette légère augmentation, si l'on pense aux avantages que procure notre institution. Nous prions nos collègues de bien vouloir nous seconder dans notre tâche et travailler activement au développement de notre œuvre. Nous la recommandons particulièrement à nos collègues de la Suisse occidentale.

Nous enverrons contre remboursement les cartes de légitimation pour 1901 et le supplément du livret à tous les membres actuels de l'Institut.

Ceux d'entre eux qui ne voudraient pas continuer à nous soutenir, c'est-à-dire qui ne voudraient pas recevoir la carte de légitimation, sont priés de le faire savoir au plus tôt au soussigné.

Les demandes de cartes doivent être adressées, comme précédemment, à M. J. J. Niederer, instituteur à Heiden, ou au secrétaire,

S. WALT, instituteur, à Thal (St-Gall).

VAUD. — Le Collège cantonal vient de créer une caisse d'épargne scolaire.

— Le Conseil communal d'Orbe a voté, pour les membres du corps enseignant, une augmentation de 50 fr. par année, après cinq ans de service, jusqu'à concurrence de 1700 fr.

Ecoles normales. — Le 4 avril écoulé, une modeste cérémonie a clôturé l'année scolaire. Le chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, ainsi que la Commission du budget et le personnel enseignant y assistaient. Après un chant des élèves « C'est Dieu », de Delibes et une prière de M. le pasteur Meylan, M. Guex, directeur, lit les résultats des examens. Les uns après les autres, les élèves s'avancent pour recevoir les brevets que leur remet le chef du Département. M. Guex formule des vœux pour l'avenir des élèves qu'il quitte et qu'il remet au Conseil d'Etat.

M. Camille Décoppet remercie M. Guex pour son travail et sa grande activité ; comparant les élèves à des oisillons qui sortent du nid, il les engage à prendre hardiment leur volée. Au nom du Conseil d'Etat, il adresse en terminant, des remerciements et des félicitations au personnel enseignant des Ecoles normales pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche.

Un chant exécuté par les élèves, sous l'habile direction de M. Troyon, a clôturé la séance.

Ont obtenu le brevet de capacité pour l'enseignement primaire :

Aspirants. — Augsburg Alexandre, de Gygenstein (Berne) ; Belet Henri, Mont s/ Lausanne ; Chessex Albert, Planches ; Conod Henri, Les Clées, Corthésy Henri, Dompierre ; Dind Emile, St-Cierges ; Favre Henri, Bretigny-St-Barthélemy ; Guibert Henri, Chésereux ; Henry Jules, Valeyres s/s Ursins ; Mayor Paul, d'Oulens ; Manigley Constant, Châtillens ; Perroud Edmond, Buchillon ; Peitrequin Henri, Romanel s/ Lausanne ; Rochat Henri, l'Abbaye et le Lieu ; Ravussin Ernest, Baulmes ; Schülé Louis, Villars (Val-de-Ruz).

Aspirantes. — Addor Marie, Ste-Croix ; Aegerter Berthe, St-Stephan (Berne) ; Amiguet Emma, Ollon ; Arnaud Emma, Oron-le-Châtel ; Bally Blanche, Bousens ; Blanc Eugénie, Belmont s/ Lausanne ; Bohy Reymonde, Bogis ; Cevey Marthe, Cheseaux ; Clerc Jeanne, Froideville ; Diener Marguerite, Lausanne ; Egli Emma, Plainpalais (Genève) ; Friderici Clémence, Allaman ; Goy Zélie, Chenit ; Grin Anna-Sylvie, Belmont s/ Yverdon ; Hofstetter Emma, Luterbach (Soleure) ; Jaton Sophie, Peney-le-Jorat ; Junod Isabelle, Ste-Croix ; Maget Anne, l'Isle ; Marendaz Eugénie, Method ; Mayor Alice, Echallens ; Nicole Céline, Chenit ; Notz Pauline, Chardonnay s/ Morges ; Panchaud Marie, Poliez-le-Grand ; Pilet Bertha, Château-d'Oëx ; Piot Jane, Pailly ; Sthioul, Louise, Bex ; Walter Alice, Gossens.

(Gazette de Lausanne.)

— **L'Espérance**, asile pour enfants idiots ou faibles d'intelligence, fondé en 1872. Le projet d'agrandir l'Asile d'Etoy, pour enfants arriérés ou idiots, formé il y a plusieurs années, est maintenant réalisé. Une modeste cérémonie d'inauguration a pu avoir lieu le 19 juillet 1900 au milieu d'un grand concours de personnes désireuses de témoigner leur sympathie et leur intérêt à l'œuvre de charité et de dévouement commencée déjà en 1872 par l'initiative d'Auguste Buchet.

Il en résulte évidemment que la tâche devient plus lourde. On en a eu l'impression très vive à l'Asile lorsqu'il a fallu répartir le service entre les deux maisons et commencer à y déployer l'activité concentrée auparavant dans l'ancienne demeure. Une courte période de crise est survenue qui a nécessité diverses mesures dont la plus heureuse a consisté à donner à l'excellente directrice un appui précieux en la personne de son frère M. Louis Buchet, député, lequel a bien voulu consentir à être associé à la direction.

Au 31 décembre 1900, non compris 3 enfants déjà admis, mais pas encore arrivés, les pensionnaires étaient au nombre de 60 : 29 garçons et 31 filles, savoir

42 Vaudois, 8 Genevois, 3 Bernois, 2 Neuchâtelois, 1 Fribourgeois, 2 Français et 2 Italiens.

D'entre les Vaudois, 30 sont entrés sur la demande du Département de l'intérieur du canton de Vaud, en vertu de la convention passée par l'Etat avec l'Asile il y a deux ans. L'expérience faite pendant ce temps a justifié les diverses clauses de notre contrat, et les rapports entretenus avec l'autorité supérieure ont été excellents. L'Asile est heureux aussi de la confiance que lui témoigne l'administration hospitalière du canton de Genève, qui a bien voulu continuer à remettre à ses soins plusieurs de ses ressortissants et perpétuer ainsi une tradition remontant à l'origine de l'Espérance.

BIBLIOGRAPHIE

Les idiotismes et les proverbes de la conversation allemande; Exercices sur les idiotismes et les proverbes de la conversation allemande. 2 vol., par MM. Martin et Leray, à la librairie Hachette et Cie.

Les auteurs ont divisé cette intéressante étude sur les germanismes en deux volumes; dans le premier, ils ont réuni toutes les locutions particulières et les proverbes allemands en chapitres, suivant qu'ils se rapportent à l'homme, aux animaux, à la vie intellectuelle, à la société, aux arts, etc.; dans le second, sous les mêmes chapitres, ils ont fait l'application de ces mêmes expressions dans des exemples allemands et français, pour la plupart très intéressants qui font qu'on les lit avec intérêt d'abord, avec plaisir ensuite.

Le premier volume n'a évidemment pas sa raison d'être sans le second, puisqu'il n'est qu'une longue énumération d'expressions qu'il serait ridicule de vouloir apprendre pour en faire usage; l'autre, en revanche, servira pour beaucoup à familiariser les étrangers avec les idiotismes de la conversation allemande; ils seront agréables tous deux à consulter et ont leur place toute marquée dans la bibliothèque d'un instituteur qui s'intéresse à l'allemand. E. P.

L'apôtre Paul, ses voyages et ses épîtres, par Ch. Rochedieu.

Faire suivre pas à pas le grand apôtre des Gentils dans son travail d'évangélisation; indiquer les motifs qui l'ont poussé à adresser ses épîtres aux différentes Eglises qu'il avait fondées, ou aux divers hommes devenus des chrétiens éminents par son moyen; enchaîner, dans la mesure du possible, les faits par ordre chronologique, et les présenter de manière à être compris de chacun, tel est le but certainement atteint dans la préparation de ce petit « guide ».

Les lecteurs de la Bible l'apprécieront. Les instituteurs et moniteurs d'écoles du dimanche, en particulier, y trouveront d'intéressants et utiles détails pour l'enseignement de l'histoire biblique qu'ils donnent à leurs élèves.

Il y a des gens qui portent la douzaine d'idées qui emplissent leur cervelle avec la majesté d'allures qu'un garçon marchand de vin met à porter sur sa tête un panier de bouteilles. GAVARNI.

Important pour les personnes Sourdes. Les Tympan artificiels en or de l'Institut Hollebeke, sont reconnus les seuls efficaces contre la *surdité, bruits dans la tête et dans les oreilles*. Un fonds permanent, soutenu par les dons de patients reconnaissants, autorise le dit Institut à les fournir gratuitement aux personnes qui ne pourraient se les procurer. S'adresser Institut Hollebeke, Kenway House, Earl's Court, Londres W. Angleterre.

PARTIE PRATIQUE

DE LA CORRECTION DES DEVOIRS ÉCRITS

II. DICTÉES. — Le plus grand défaut des dictées, c'est d'être trop longues ; par ce fait, elles demandent trop de temps pour la correction. Sauf une ou deux fois par mois, et cela uniquement pour habituer les élèves aux dictées d'examens, on devra se contenter d'exercices très courts. Le système qui consiste à souligner tous les mots fautifs au crayon de couleur, puis à laisser faire ensuite les corrections aux élèves, est excellent pour les classes peu nombreuses ; mais, c'est rarement le fait des classes primaires, et, dès lors, les choses se compliquent. Ainsi, la correction terminée, il faut procéder à une nouvelle revision et celle-ci continue pour recommencer jusqu'au moment où, comme le dit M. Mœckli, « toutes les fautes auront été comprises et corrigées par l'élève ». Je veux bien que les fautes soient comprises, c'est même nécessaire ; d'un autre côté, il faut admettre qu'à un moment donné, quelques-unes d'entre elles doivent être expliquées ; à ce moment-là, le maître doit donc s'atteler à la correction, s'il ne veut pas prolonger indéfiniment le même travail.

Le système le plus simple, je parle des degrés moyen et supérieur, est celui où le maître épelle lui-même tous les mots de la dictée qui présentent quelque difficulté, les élèves corrigent leurs propres cahiers, ils lèvent la main chaque fois qu'ils font une correction, et le maître explique au fur et à mesure toutes les fautes qui méritent de l'être ; si la dictée est courte, le travail s'accomplit ainsi rapidement et utilement.

Toutefois, le maître ne se contentera pas de la correction de l'élève, il reverra la dictée ; chaque faute retrouvée comptera comme faute orthographique et comme faute de négligence ; de plus, ces deux facteurs entreront en ligne de compte pour les notes servant à déterminer le classement des élèves. La punition touchant la négligence est juste ; elle est pédagogique puisqu'elle stimule l'enfant en piquant son amour-propre, sans compter qu'elle présente encore l'avantage de réserver les punitions plus fortes, comme la retenue ou les travaux supplémentaires, pour celui qui continuerait à laisser des fautes dans ses dictées. Ainsi, les élèves savent toujours ce qu'ils ont à faire et le maître est parfaitement fixé sur la valeur de chacun d'eux.

III. PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE. — Ces travaux doivent être examinés avec plus de soin qu'on ne le suppose généralement. Si vous n'y prenez garde, les données des problèmes ne tarderont pas à fourmiller de fautes. Il n'est point nécessaire de passer de longues années dans une classe pour remarquer que les élèves ont toujours des procédés inédits et déconcertants pour se passer les réponses. Souvent la réponse est juste tandis que toutes les opérations sont fausses. Il importe donc de les revoir sérieusement, de se rendre

compte si la solution est logique, si les élèves emploient les bons procédés pour abréger leurs calculs, etc., etc. Ici encore, je ne vois pas la nécessité de donner de nombreux conseils ; un maître soucieux de ses devoirs saura toujours comment il doit procéder à ces corrections.

IV. EXERCICES DIVERS. — Je ne crois pas devoir insister longuement sur la correction de ces exercices ; ceux-ci, on le comprend, peuvent varier à l'infini selon les classes ou les maîtres. Au reste, quels qu'ils soient, ils devront toujours être revus, tant sous le rapport du style que sous celui de l'orthographe, et sur ces deux points, nous nous sommes expliqué. Je reprends la question, en passant, au sujet d'une idée soulevée dans la discussion et qui concerne les devoirs de grammaire. Je ne partage pas absolument l'opinion de M. Mœckli. Il y a un choix à faire dans les exercices ; tous ne doivent pas être transcrits, quelques-uns gagnent à être faits oralement ; mais, ce qui est certain, c'est qu'il y a des exercices qui seront toujours préférables à toutes les phrases que pourront trouver les élèves. Gardons-nous de rien exagérer. Celui qui fait faire par écrit tous les devoirs de sa grammaire a tort, mais, à mon avis, il a encore raison contre celui qui n'en fait faire aucun. Tout est dans la mesure.

Et puis !... Il y a grammaire et grammaire, nous en savons quelque chose, nous autres Neuchâtelois.

CONCLUSION. — Y a-t-il vraiment une conclusion à tirer de toutes les idées générales qui viennent d'être émises et qui, je le reconnais, ne jettent pas une lumière aussi vive que d'aucuns le désirent sur cet important sujet de la correction des devoirs écrits.

Mon but, avant tout, en reprenant la question dans son ensemble, était de montrer toute l'étendue d'une tâche qui incombe à l'instituteur et dont on ne tient pas suffisamment compte. Pour nombre de personnes et, notez bien, de personnes qui se targuent de s'y connaître en matière d'enseignement, l'instituteur a 5 heures de leçons par jour. Quant aux heures de corrections de devoirs, Dieu sait si elles sont nombreuses ! on les ignore, comme beaucoup d'autres choses encore.

J'ai également cherché à faire comprendre que dans ce domaine, comme dans d'autres, il faut laisser de l'initiative au maître. Celui qui a le sentiment de sa responsabilité revoit les cahiers de ses élèves, c'est là l'essentiel. Quelquefois, malheureusement et bien malgré lui, il ne fait pas ces corrections comme il le désire, mais..... comme il le peut.

Au début de ma carrière — de cette carrière que l'on prône si haut, on a raison, mais que l'on paye si mal, et on a grand tort — je m'astreignais avec beaucoup de conviction à la correction de tous les devoirs de tous mes élèves ; je corrigeais compositions, dictées, problèmes, exercices. Je corrigeais tantôt en indiquant simplement d'un trait les fautes commises, tantôt en remettant le tout au net.

Forcément, hélas ! j'en suis bien revenu. Non pas que j'aie jamais

considéré ce travail comme inutile ou le résultat comme ne correspondant pas à la peine. Cette besogne, très pénible, j'en conviens, je ne la voyais ni ne la sentais fastidieuse ou abrutissante, ainsi que certains le prétendent. Mais, un beau jour, voici ce qu'il advint. Je m'aperçus que mon traitement ne me permettait plus de joindre les deux bouts. Avec les années, les exigences de la vie augmentent plus que les traitements. A partir de ce moment, je le confesse humblement, je modifiai mon système de correction, lequel me prenait le plus clair de mon temps. Je donnai des leçons, je fis des écritures, de la comptabilité, tout cela simplement afin de gagner ce qui m'était absolument nécessaire pour vivre. Je pourrais en dire davantage, mais je m'arrête et je termine cette discussion, pour ce qui me concerne, sur cette pensée qui, tout en étant bien matérielle, est d'une haute portée morale.

La première chose à corriger dans l'enseignement, c'est le traitement du personnel enseignant; quand celui-ci pourra vivre de l'école, il pourra alors y consacrer tout son temps; ce jour-là, bien des choses qu'on reproche à l'école actuelle se corrigeront d'elles-mêmes; et, soyez-en certains, la correction des devoirs — elle qui ne se fera jamais seule — y trouvera aussi son compte.

« On en a pour son argent », dit le peuple dans son expressif langage. Rien n'est plus vrai. C'est pour cette raison que Bâle-ville et Genève sont à la tête du tableau de l'examen pédagogique des recrues, c'est encore pour la même raison que Neuchâtel est après Schaffhouse et Vaud après Neuchâtel.

Et voilà la morale de toute cette histoire.

Laissez-moi donc sourire en songeant à tous ces braves gens qui réclament des corrections, et même beaucoup, et qui se récrient quand on leur dit qu'il serait au moins convenable de payer l'encre rouge ou le crayon bleu.

Involontairement, je pense à ces malandrins qui cherchent à voyager en chemin de fer sans prendre leurs billets.

Ch.-Ad. BARBIER.

LEÇON DE GRAMMAIRE

ORTHOGRAPHE DE *quelque*.

1^o A Morgarten, quelques montagnards mirent en déroute toute une armée d'Autrichiens.

2^o Quand les Suisses se laissèrent dominer par l'amour des richesses, il y eut toujours chez eux quelque discorde.

3^o Quelque grandes que fussent les forces de Charles-le-Téméraire à Grandson, il fut battu par les Confédérés.

4^o Quelque éprouvés qu'aient été les Suisses à Sempach, ils remportèrent pourtant la victoire.

5^o Quelque profondément divisés qu'aient été les députés des cantons à la diète de Stanz, ils furent réconciliés par Nicolas de Flüe.

6^o Il y a quelque quatre cents ans qu'ont eu lieu les guerres de Souabe.

7^o Quel que fût le courage de Charles-le-Téméraire à Morat, il ne put arrêter la fuite de ses soldats.

8^e Quelle que fût la vaillance des Suisses à St-Jacques, ils furent écrasés par les Armagnacs.

BUT DE LA LEÇON. — Nous voulons étudier l'orthographe du mot *quelque*.

(Faire lire le 1^{er} exemple par un élève.)

Dans cette phrase, devant quel mot est placé le mot *quelque* ? (devant *montagnards*). — Quel est le nombre du mot *montagnards* ? (le pluriel).

Alors, le mot *quelque*, à quel nombre sera-t-il ? — A-t-il pris la marque du pluriel ? — Qu'est-ce qui l'indique ? (Procéder de la même manière pour le 2^e exemple.)

Que pouvez-vous remarquer à propos du mot *quelque* dans ces deux premiers exemples ? (*quelque* a pris la marque du pluriel.)

(Faire lire le 3^e exemple par un élève.) — Dans ce 3^e exemple, devant quel mot est placé *quelque* ? (devant *grandes*). — A quel nombre est le mot *grandes* ? (pluriel). — Alors, à quel nombre devrait être le mot *quelque* ? — A-t-il pris la marque du pluriel ? (Même raisonnement pour les 4^e et 5^e exemples ; dans ce 5^e exemple, faire raisonner comme si le mot *profondément* était retranché.)

Dans le 6^e exemple, quels mots y a-t-il après *quelque* ? (quatre cents). — A-t-il pris la marque du pluriel ?

Que pouvez-vous remarquer à propos du mot *quelque* dans ces quatre exemples ? (*quelque* n'a pas pris la marque du pluriel).

Dans le 7^e exemple, comment est écrit le mot *quelque* ? (en deux mots). — Quels sont ces deux mots ? (quel et que). — Même remarque à propos du dernier exemple.

Qu'avez-vous à remarquer à propos du mot *quelque* dans ces deux derniers exemples ? (*quelque* est écrit en deux mots).

Nous voulons maintenant voir pourquoi le mot *quelque* a pris la marque du pluriel dans les deux premiers exemples, pourquoi il est resté invariable dans les quatre suivants, et pourquoi il est écrit en deux mots dans les deux derniers.

Dans le 1^{er} exemple, quelle espèce de mot est-ce que *montagnards*, devant lequel est placé le mot *quelque* ? (un nom). Que fait le mot *quelque* devant ce nom ? (il le détermine). Quelle espèce de mot est-ce donc que *quelque* ? (un déterminatif). — (Procéder de la même façon pour le 2^e exemple.) Quand pouvez-vous dire que le mot *quelque* prend la marque du pluriel ? (Quand il est déterminatif, c'est-à-dire placé devant un nom).

Dans le 3^e exemple, qu'est-ce que le mot *grandes*, devant lequel est placé *quelque* ? (un adjectif). Le mot *quelque* se rapporte-t-il à cet adjectif ? (il le modifie). — Puisqu'il modifie un adjectif, qu'est-ce qu'il est ? (adverbe). — (Même raisonnement pour les 4^e et 5^e exemples, mais en remplaçant le mot *adjectif* par *participe*, c'est-à-dire *verbe* et *adverbe*.)

Voyons ce que signifie le mot *quelque* dans le 6^e exemple. — Au lieu de dire : *il y a quelque quatre cents ans*, comment pourrait-on dire ? (il y a *environ* quatre cents ans). Alors, que signifie le mot *quelque* ? (*environ*). — Maintenant, savez-vous quand le mot *quelque* ne prend pas la marque du pluriel ? (Quand il est adverbe, c'est-à-dire quand il est placé devant un adjectif, un verbe ou un autre adverbe, ou bien, quand il signifie *environ*.)

Dans le 7^e exemple, devant quel mot est placé *quelque* ? (Devant *fût*.) Qu'est-ce que le mot *fût* ? (Une forme du verbe *être*.) Et dans le 8^e exemple ? (Aussi devant le mot *fût*.) Alors, pouvez-vous dire quand *quelque* s'écrit en deux mots ? (Quand il est devant le verbe *être*.) — Maintenant ne remarquez-vous rien à propos du premier mot *quel*, en comparant ces deux exemples ? (*Quel* a varié.) Voyons pourquoi ? — Savez-vous à quoi se rapporte le mot *quel* dans le 7^e exemple ? (A *courage*.) Eh bien ! puisqu'il se rapporte à *courage*, comment devra-t-il s'écrire ? (Au même genre et au même nombre que *courage*.) Qu'est-ce que le mot *courage*,

par rapport au verbe fût ? (Le sujet.) — (Faire le même raisonnement dans le 8^e exemple.)

Alors, qu'y a-t-il à dire à propos du mot quel ? (*Quel* varie et s'accorde avec le sujet du verbe.) Maintenant que pouvez-vous dire sur l'orthographe du mot *quelque* ? (Faire répéter cette règle deux ou trois fois.)

Nous voulons voir maintenant si vous savez appliquer cette règle.

APPLICATIONS. — En Suisse, il y a eu quelques héros, quelques législateurs distingués, quelques capitaines fameux. — Quelques guerres civiles assombrissent l'histoire de notre pays. — Quelques belles qu'aient été les récompenses des Suisses au service de l'étranger, il eût mieux valu pour eux qu'ils se fussent contentés des quelques ressources qu'ils trouvaient dans leur pays. — Quelques cruelles que fussent plusieurs mesures prises par Waldmann, ce grand homme a fait pourtant du bien à Zurich. — Il y a quelque six cents ans que fut fondée la Confédération suisse. — Quels que fussent les services rendus par Fribourg et Soleure, pendant les guerres de Bourgogne, quelques cantons ne les voulaient pas admettre dans la Confédération.

HENRI FAVRE.

L'IMPORTANCE RELATIVE DE LA LECTURE-ÉCRITURE DANS L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE ¹

La lecture-écriture, tout en restant indépendante des autres branches du programme, a jusqu'ici trôné en reine au milieu d'elles et les a réduites à un rôle accessoire et secondaire que ne saurait leur attribuer une pédagogie basée sur les exigences de la morale et de la psychologie. Cette dernière exige d'un plan d'études qu'il soit complet et que toutes ses parties se soutiennent pour former un tout bien uni. Ces conditions ne pourront être réalisées tant qu'on exigera à tout prix de l'école l'acquisition de connaissances, parmi lesquelles celles qui doivent être utiles pour la vie seront mises le plus en honneur. L'école qui se fait un devoir d'éduquer prend sans doute soin des connaissances ; ce n'est cependant pas là son seul but, mais bien le moyen d'y arriver, c'est-à-dire de former le caractère. La branche qui pour l'école éducative a le plus de prix, celle qui atteindra le mieux ce but, c'est l'enseignement moral et religieux. A lui seront subordonnées les autres branches. La morale et la psychologie détermineront le rang dans lequel ces dernières seront placées. D'abord viendront celles qui ont le plus de rapport avec l'enseignement moral et qui offrent des moyens matériels propres à lui servir d'appui, les branches basées sur l'observation de la nature et sur l'activité humaine : les sciences naturelles et la géographie. Ensuite l'enseignement de la langue maternelle qui donne l'occasion de répandre des idées morales et qui sert d'expression aux autres branches. A côté, le chant et le dessin prendront une place importante, parce qu'ils s'occupent de ce qui est beau et qui touche de très près au monde moral. Le calcul et l'arithmétique viendront en dernier lieu, vu que cette science contribue le moins à atteindre le but proposé. Dans les écoles élémentaires les branches seront classées comme suit : enseignement moral, leçons de choses, exercices de langage, dessin, chant, arith-

¹ Cet article sert d'introduction à une série de leçons de lecture-écriture.

métique. Au point de vue psychologique, ce rang se justifie aussi. La branche qui intéresse le plus les enfants sera mise en première ligne; par contre, celle qui n'éveille que peu ou point d'intérêt sera subordonnée et jointe à celle dont l'intérêt se reportera le plus facilement sur elle. Il s'en suit que la lecture-écriture devra être intimement liée à l'enseignement intuitif et à celui de la langue maternelle.

L'histoire biblique et les contes formeront la base de l'enseignement moral dans les classes élémentaires. Les contes sont plus propres que l'histoire biblique à fournir des points d'attache pour l'enseignement de la langue: ils répondent mieux à l'imagination enfantine et se prêtent mieux à une analyse de forme que l'histoire biblique, que l'on semblerait ainsi profaner.

L'enseignement intuitif des sciences naturelles et la géographie locale offrent aussi des points de départ excellents pour l'étude de l'enseignement de la langue.

Mais quelle place occupe la lecture-écriture dans ce dernier enseignement? Doit-elle être prépondérante comme le pensent certains pédagogues? Absolument pas. Les mots sont les signes des choses, dit Herbart, ce qui est vrai surtout du mot parlé. Les mots écrits ou imprimés ne sont à leur tour que les signes des mots parlés. Et les signes ne sont de quelque valeur qu'à la condition d'être connus et de rappeler dans l'esprit les idées auxquelles ils correspondent.

L'expérience nous apprend que le mot parlé intéresse davantage que le mot écrit ou imprimé. L'histoire du développement de l'humanité, en général, et de l'être humain, en particulier, est là pour prouver que le langage précède la lecture et l'écriture.. Ce devrait nous être une raison pour les subordonner à l'enseignement de la langue, sans rabaisser pour cela leur importance.

De même que le mot parlé rend communicable la représentation de la chose qu'il désigne, de même le mot écrit donne au mot parlé une durée que celui-ci ne possède point par lui-même. Toutefois, le mot parlé est plus incisif, il est plus près de l'idée. Il forme la transition indispensable entre la représentation de l'objet d'un côté et le mot écrit de l'autre. L'idée éveille le mot parlé et celui-ci le mot écrit ou imprimé. Dans la lecture, la marche de ces opérations est inverse. Pour cette raison, l'enseignement des choses doit précéder l'enseignement de la langue. Comme on ne met pas la connaissance des notes à la base de l'enseignement du chant, et qu'on ne fait pas dépendre l'enseignement de l'arithmétique de la connaissance des chiffres, ainsi l'étude des lettres et des mots écrits ne saurait être la base de l'enseignement de la langue. Tandis que l'enseignement par les choses fournit à la langue maternelle les matériaux dont elle a besoin, celle-ci donne à la lecture-écriture les mots nécessaires à ses exercices. L'intérêt éveillé par les choses et non par les signes s'étendra des premières sur les seconds. Le mot parlé n'éveille point d'intérêt chez l'enfant, si ce

qu'il représente lui est peu familier. Lettres et associations de lettres lui sont parfaitement indifférentes quand les mots et les représentations qu'elles rappellent ne le satisfont pas. Au contraire, si le maître prend des points de départ dans le champ des choses connues de l'enfant, s'il choisit les objets qui l'intéressent le plus, en les traitant d'abord au point de vue du langage, alors seulement il osera leur donner les signes abstraits qui y correspondent.

Un enseignement qui éveille l'intérêt des enfants est seul profitable. Celui qui agit par pression est non seulement un tourment pour l'élève, mais tout à fait nul pour sa vie intellectuelle. L'histoire de la pédagogie nous apprend que le premier enseignement de la lecture a été pendant longtemps une vraie épreuve pour les écoliers, surtout parce qu'on lui donnait une trop grande importance et une trop haute valeur propre, au lieu de la mettre au service des autres branches et de l'y subordonner. Un grand avantage résulte de cette dépendance : elle donne au maître de nombreuses occasions d'employer les connaissances acquises dans l'enseignement moral, l'enseignement intuitif, etc. Outre que ces branches y gagnent énormément, l'enfant se rend mieux compte de la nécessité de la lecture et de l'écriture, et son désir d'apprendre est augmenté par ce fait.

E. MAYOR.

(Extrait des *Präparationen für den Schreibleseunterricht* de F. Hollkamm.)

CALCUL ORAL .

1. Quelque temps après la conquête du Mexique, 200 amandes de cacao valaient une réale de 12 sous. Combien fallait-il d'amandes pour 30 sous ? (Réponse : 500 amandes). Pour 54 sous ? (900 amandes). Pour 63 sous ? (1050 amandes).

2. Quand Humboldt visita le Mexique, 6 amandes valaient 5 centimes. Combien valaient 144 amandes ? (f. 1,20). Combien fallait-il d'amandes pour payer f. 1,25 ? (150 amandes). Pour payer f. 8,75 ? (1050 amandes).

3. Une tablette de chocolat pèse 250 grammes. Combien pèsent 12 tablettes ? (3 kg.). 14 tablettes ? (3,5 kg.). 16 tablettes ? (4 kg.). 19 tablettes ? (4,750 kg.).

4. Une tablette pèse 250 g. Combien en faut-il pour 5 kg. ? 20 tablettes). Pour 6,500 kg. ? (26 tablettes). Pour 8,250 kg. ? (33 tablettes). Pour 9,750 kg. ? (39 tablettes).

5. Une tablette de 250 g. coûte f. 0,70. Combien coûtent 1750 gr. ? (f. 4,90). 3,250 kg. ? (f. 9,10). 10,250 kg. ? (f. 28,70). 16 kg. ? (f. 44,80).

6. 250 g. de chocolat coûtent f. 0,60. Combien a-t-on de kg. pour f. 5,40 ? (2,250 kg.). Pour f. 7,20 ? (3 kg.). Pour f. 9 ? (3,750 kg.). Pour f. 12,60 ? (5,250 kg.).

7. Combien faut-il de paquets de 375 g. pour 1 $\frac{1}{2}$ kg. ? (4 paquets). Pour 4,500 kg. ? (12 paquets). Pour 2,250 kg. ? (6 paquets). Pour 8,625 kg. ? (23 paquets).

8. Un épicier achète pour f. 0,85 un paquet de 375 g. de chocolat. Combien paye-t-il 750 g. ? (f. 1,70). 3 kg. ? (f. 6,80). 4,500 kg. ? (f. 10,20).

9. Pour préparer une tasse de chocolat, on prend 1 dl d'eau, 1 dl de lait (densité 1,03) et 37 g. de chocolat et sucre. Quel est le poids total, en ne tenant pas compte de l'évaporation ?

Rép.: 240 g.

10. Une personne emploie, pour 4 l. de lait (1030 g.) 1 l. d'eau, 1 kg. de chocolat et 250 g. de sucre. Quel est le poids total ? *Réponse : 6,370 kg.*

11. Un épicier achète de deux qualités de chocolat, 5 fois plus de la 1^{re} qualité que de la seconde, et reçoit en tout 84 kg. Combien de kg. de chaque qualité a-t-il acheté ? *Réponses : 70 kg.; 14 kg.*

12. Un épicier qui a reçu 336 kg. de chocolat constate qu'il lui manque $\frac{1}{5}$ de sa commande. Combien de kg. devait-il recevoir ? *Réponse : 420 kg.*

13. Une tablette de 250 g. est divisée en 6 parties égales. Quel est le poids de 5 parties ? *Réponse : 208 $\frac{1}{3}$ g.*

14. Un kg. de chocolat comprend 2 paquets de $\frac{1}{2}$ kg.; 2 tablettes égales forment un $\frac{1}{2}$ kg. Chacune de ces tablettes étant divisée en 6, quelle fraction d'un kg. chaque partie forme-t-elle ? ($\frac{1}{24}$). Quelle fraction forment 2 parties ? ($\frac{1}{12}$). 3 parties ? ($\frac{1}{8}$). 4 parties ? ($\frac{1}{6}$). etc. 9 parties ? ($\frac{3}{8}$). 10 parties ? ($\frac{5}{12}$). 15 parties ? ($\frac{5}{8}$). 16 parties ? ($\frac{2}{3}$). 18 parties ? ($\frac{3}{4}$), etc.

15. Une tablette de chocolat, qui valait autrefois f. 0,50, vaut maintenant f. 0,60. De combien $\%$ le prix a-t-il augmenté ? (20 $\%$). Quelle est l'augmentation si $\frac{1}{2}$ kg. de cacao, qui se vendait f. 1,25, se vend f. 1,45 ? (16 $\%$). Si 10 kg. valaient f. 17,50 et qu'ils se vendent aujourd'hui f. 21 ? (20 $\%$).

16. Un épicier achète 15 kg. de chocolat pour f. 30 et les vend en réalisant un bénéfice du 20 $\%$. Quel est le prix de vente du kg. ? *Réponse : f. 2,40.*

17. Les actions d'une société fondée en vue de la fabrication du chocolat ont rapporté le 5 $\frac{1}{2}$ $\%$. Quelle était la somme engagée par un actionnaire qui a retiré f. 27,50 ? (f. 500). F. 192,50 ? (f. 3500). F. 357,50 ? (f. 6500).

18. Une société pour la fabrication du chocolat doit payer annuellement un intérêt de f. 10 000 pour un emprunt fait au 4 $\frac{1}{2}$ $\%$. Quel est cet emprunt ?

Réponse : f. 125,000.

Section vaudoise des Maîtres abstinentes.

COMPTABILITÉ

Degré moyen.

Note d'un agriculteur.

Un agriculteur a vendu pendant l'année 1900 :

- a/ 268 ddal. de pommes de terre à 3 fr. 90 l'hl. en moyenne.
- b/ 47,38 qm. de foin à 6 fr. 50 le qm.
- c/ 29,75 qm. de paille à 5 fr. 90 le qm.
- d/ 125 mesures de pommes et poires à 0 fr. 55 la mesure.
- e/ 67 l. d'eau de cerise à 18 fr. 50 le dal.
- f/ 800 kg. de froment à 17 fr. 50 le qm.
- g/ un porc pesant 165 kg. à 98 fr. 50 le qm.

Quelle somme a-t-il encaissée ?

Note d'un agriculteur.

1900	Fr.	Ct.
Pommes de terre, 268 ddal à 3 fr. 90 l'hl.	209	04
Foin, 47,38 qm. à 6 fr. 50 le qm.	307	97
Paille, 29,75 qm. à 5 fr. 90 le qm.	175	53
Pommes et poires, 125 mesures à 0 fr. 55 la mesure . . .	68	75
Eau de cerise, 67 litres à 1 fr. 85 le litre	123	95
Froment 800 kg. à 17 fr. 50 le qm.	140	—
Porc de 165 kg. à 98 fr. 50 le qm.	162	52
Total	1187	76

A. PANCHAUD.

EN SOUSCRIPTION
à la Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Indispensable à tous les membres du corps enseignant

Vient de paraître :

LE TOME IV (Lettre E-G)

DU

Nouveau Larousse Illustré

DICTIONNAIRE ENCYCLOPEDIQUE UNIVERSEL

EN SEPT VOLUMES

EN SEPT VOLUMES

Le **Nouveau Larousse illustré** est rédigé par des écrivains et des savants éminents. Il donne l'**essentiel** pour toutes les branches des connaissances humaines : Histoire, — Géographie, — Biographie, — Mythologie, — Sciences mathématiques, — Sciences physiques et naturelles, — Chimie, — Médecine, — Economie rurale, — Pédagogie, etc.

Le **Nouveau Larousse illustré** est illustré de **milliers de gravures** qui complètent le texte et le rendent plus compréhensible. Des **tableaux synthétiques** et de **magnifiques planches en couleurs** facilitent dans l'esprit du lecteur la formation des vues d'ensemble et des idées générales.

Enfin, des **cartes** en noir et en couleurs, soigneusement mises à jour, forment un ensemble de documents géographiques aussi précieux qu'abondants.

Le **Nouveau Larousse illustré** est d'une incontestable supériorité sur toutes les encyclopédies parues jusqu'à ce jour.

La modicité du prix de souscription et les facilités de paiement le mettent à la portée de tous.

== PRIX DE LA SOUSCRIPTION : ==

Fr. 190. — en fascicules, séries ou volumes brochés.

Fr. 225. — en volumes reliés demi chagrin.

Facilité de paiement : Remboursements mensuels de 5 francs.

Une famille bien recommandée à Huttwyl, recevrait des jeunes demoiselles pour apprendre la langue allemande. Donnent volontiers des renseignements : M. le pasteur Friedli, à Huttwyl ; M. Stuki, maître secondaire, à Berne.

Dr. phil. (Schweizer), versehen mit Diplom für NATURWISSENSCHAFTEN, sucht Stelle in einer Schule ; ev. erteilt er auch PRIVATSTUNDEN. Offres sous E. R., à l'administration du Journal.

VAUD

Service de l'instruction publique.

NOMINATIONS

Maitre de sciences physiques et naturelles au collège et à l'école supérieure de Morges, M. Paul Marguerat, à Yverdon.

ÉCOLE CANTONALE DE COMMERCE LAUSANNE

Ouverture des cours de la nouvelle année, le 23 avril, à 2 h. Examens d'admission lundi 22 avril, à 7 h.

La section commerciale, de 3 ans d'études, est destinée aux futurs commerçants. La section administrative prépare à l'admission aux Postes, Télégraphes, Téléphones et Douanes.

Pour l'une ou l'autre des sections, l'examen d'admission portera sur le programme du degré supérieur des écoles primaires. Le certificat d'études secondaires donne droit à l'admission en 2^e année commerciale. S'inscrire à la direction de l'Ecole, Place Chauderon, Lausanne.

Renseignements et programmes à la direction.

Un concours est ouvert pour la nomination d'un maitre de **comptabilité, comptoir commercial et arithmétique** à l'Ecole de commerce cantonale.

La connaissance pratique des langues étrangères est exigée.

Traitement annuel: 4000 fr. pour 20 heures de leçons par semaine.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique et des cultes avant **le 26 avril**, à 6 h. du soir.

ÉCOLES PRIMAIRES

CRANS. — La place de maitresse d'école enfantine et d'ouvrages est au concours.

Fonctions légales.

Traitement: 500 francs par an, logement et 4 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école.

Adresser les offres de services au département de l'instruction publique et des cultes, service de l'instruction publique, jusqu'au **23 avril** courant, à 6 heures du soir.

LAUSANNE. — Un concours est ouvert pour la nomination d'une maitresse d'ouvrages pour les écoles primaires de cette ville.

Fonctions: 24 heures de leçons par semaine en moyenne.

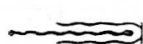
Traitement: 45 à 55 francs l'heure annuelle suivant les années de services.

Les inscriptions seront reçues au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'instruction publique, jusqu'au 16 avril prochain, à 6 h. du soir.

ÉCOLES NORMALES

Tous les ouvrages et fournitures pour la rentrée des classes sont en vente à la

Librairie F. ROUGE



rue Haldimand, 4, LAUSANNE

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

—•— CONFECTION SUR MESURE —•—

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
ET SUR MESURE

de Frs. 30 à Frs. 100



pour Dames et Messieurs

J. Rathgeb-Moulin

Rue de Bourg, 20
LAUSANNE

GILETS DE CHASSE — CALEÇONS — CHEMISES

Draperie et Nouveautés pour Robes

—•— *Trousseaux complets* —•—

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit
gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

MANUFACTURE GÉNÉRALE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.

Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS
de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FÆTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^{me} ANNÉE — N° 16.

LAUSANNE — 20 avril 1901.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RŒUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'Ecole d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie PAYOT & Co
Lausanne.

R. LUGON 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatard , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgrin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dériaz , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Failetta , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur,	Corgémont.	Briod , E.,	Fey.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Martin , H.,	Lausanne.
Neuchâtel.		Magnin , J.,	Préverenges.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Locle.	M. Fritsch , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zürich.
Fribourg.			
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Gagnaux , L., ancien syndic, président effectif, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

AGENCE DE PUBLICITE

H

aassenstein &

ogler

Téléphone

LAUSANNE

11, rue du Grand-Chêne, 11
(Maison J. J. Mercier) à l'entresol.

Annonces dans tous les journaux de Lausanne, du Canton,
de la Suisse et de l'Etranger.

TARIFS ORIGINAUX

DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION

DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE

par A. CORBAZ

pour enfants de 7 à 13 ans, 3 séries cartonnées de 2 années d'études.

Calcul écrit (3200 questions)

Calcul oral (3700 questions)

1 ^{re} série, <i>Livre de l'élève</i>	— .70	1 ^{re} série	— .60
2 ^e »	— .90	2 ^e »	— .80
3 ^e »	1.20	3 ^e »	— .90

Livre du maître (Calcul écrit, calcul oral et solutions).

1^{re} série, 1.— ; 2^e série, 1.40 ; 3^e série, 1.80.

Cours de Langue allemande

par A. LESCAZE,

Maître d'allemand au Collège de Genève.

Premières leçons intuitives d'allemand	— .75
Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	1.50
» » » 2 ^e »	2.75
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, auf grundlage der Anschauung.	3.—

Ouvrages adoptés par le Département de l'Instruction publique du canton de Genève et par plusieurs écoles des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel.

“ LA SUISSE ”

Société d'assurances sur la vie.

FONDÉE EN 1858

Siège social: Lausanne, Rue du Midi, 2

Assurances sur la vie d'après toutes les combinaisons. Rentes viagères. Assurance sur la vie combinée avec l'assurance contre les accidents. En vertu de cette combinaison, l'assuré qui renonce à participer aux bénéfices de « La Suisse » reçoit *sans augmentation de primes* une police individuelle d'assurances contre les accidents auprès de la compagnie « Le Soleil » Sécurité générale.

Assurance combinée à effets multiples.

Cette combinaison *toute nouvelle* garantit à l'assuré un capital payable à son décès s'il survient avant un certain âge fixé dans la police, et s'il atteint cet âge la faculté d'opter entre différentes alternatives prévues dans le contrat et combinées l'une avec l'autre: conserver une assurance au décès, toucher une certaine somme au comptant ou être mis au bénéfice d'une rente viagère. Cette combinaison a le grand avantage de permettre à l'assuré d'attendre l'échéance de son contrat pour se déterminer, à ce moment, sur la façon dont il entend retirer le bénéfice de ses économies.

Pour renseignements, prospectus, etc, s'adresser au siège social à Lausanne, rue du Midi, 2, ou à MM. les agents dans toutes les localités importantes.

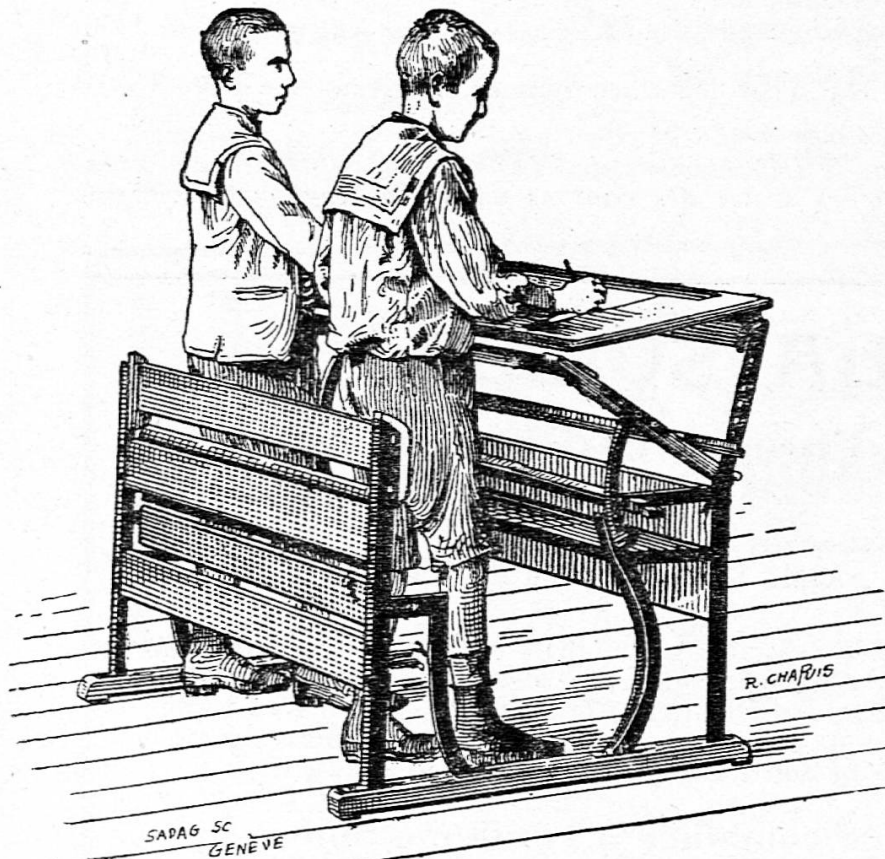
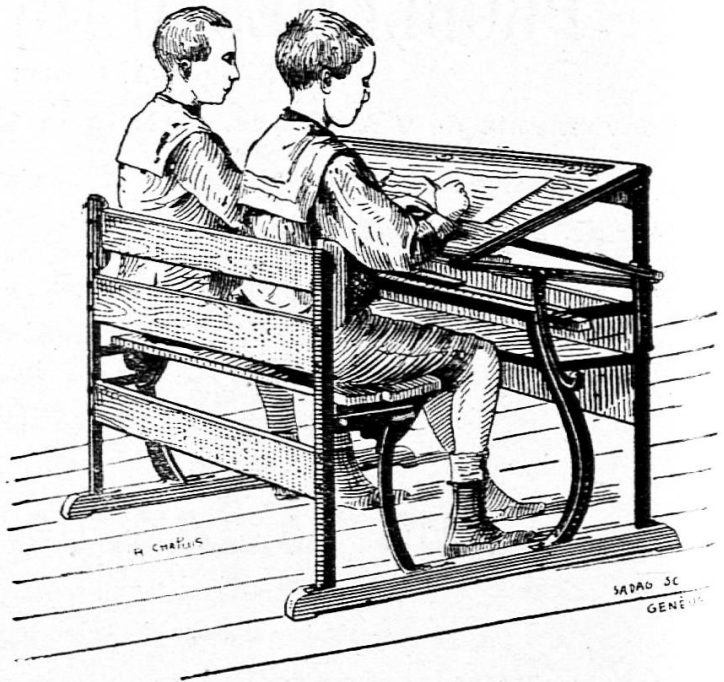
PUPITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE

Place Métropole.

Brevet + 3925 — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver une attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

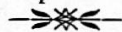
La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec barre
47 fr. 50

Même modèle avec chaires
47 fr. 50

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.

